

BULLETIN MUNICIPAL



JANVIER 2021



Mairie Téléphone : 05.49.42.52.07 Fax : 05.49.42.12.20

Mail : contact@aslonnes.fr

Site internet : www.aslonnes.fr

Édito

Chers Administrés,

Cette année 2020 restera longtemps dans nos esprits, cette crise sanitaire occasionnée par la COVID-19 laissera des traces profondes dans notre vie quotidienne à venir.

Que dire des actes terroristes ignobles de ces derniers jours si ce n'est l'horreur et le désarroi ?

Ce nouveau mandat ne commence pas sous les meilleurs auspices, les préoccupations quotidiennes sont souvent bousculées par des orientations ministérielles ou préfectorales prises au jour le jour.

Malgré tout, l'équipe est en place et prend petit à petit ses repères.

Les projets sont en marche : panneau d'informations, agrandissement du groupe scolaire, nouveau dortoir et nouvel ensemble de restauration (laboratoire et salle), permettant également d'aménager l'espace périscolaire et l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), ainsi que la classe de maternelle – réfection de la place de la mairie - salle des fêtes et traitement des eaux pluviales – aménagement d'un espace détente et santé près de la salle des associations.

La crise sanitaire n'est pas terminée et je vous invite à la plus grande vigilance dans vos comportements.

Prenez soin de vous, vous prendrez soin des autres et respecterez ceux qui luttent tous les jours pour sauver nos vies et notre avenir.

C'est avec vous que nous pourrions retrouver les activités collectives et festives de notre territoire.

Bonne lecture.

Le Maire, Roland BOUCHET.



INFORMATIONS DU 2^{EME} SEMESTRE

Principales décisions

- Acquisition d'un four à maintien au chaud dans la cuisine de la salle des fêtes
- Choix de la société PRISMAFLEX pour le panneau d'informations électronique
- Renouvellement de la convention « Vision Plus » avec la Sorégies
- Nomination des délégués communautaires à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la communauté de commune :
 - o R. BOUCHET – Titulaire
 - o A. JUCHAULT – Suppléante
- Aménagement du parking et de la voie de circulation autour de la Mairie et de la salle des fêtes pour 59 700 € TTC
- Aide à l'aménagement de la cuisine du commerce pour faciliter l'ouverture du restaurant
- Approbation par la commission d'appels d'offres et du conseil, du marché d'aménagement de l'école (restaurant, dortoir, ...)
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
- Création d'un poste d'animation à temps non complet
- Annulation des frais de location de la salle des fêtes pour l'association « Accord' D'Vous »
- Modification du règlement intérieur de la location de la salle des fêtes
- Dépôt d'une demande de mise en place d'un contrat de service civique
- Annulation des loyers de décembre pour le salon de coiffure et le restaurant, en soutien à nos commerces de proximité.

Le service civique c'est quoi ?

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. Depuis 2010, ce sont plus de 136 000 jeunes qui se sont engagés auprès de 6200 organismes agréés.

La commune d'Aslonnes a décidé de renforcer sa politique en faveur de la jeunesse.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2021, Brendan MOREAU viendra compléter les effectifs de la mairie dans le cadre de ce contrat. Il interviendra dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de l'utilité sociale et du sport.

Nous voulons lui proposer un cadre d'engagement dont l'objectif est la découverte du milieu professionnel afin d'élargir ses compétences.

Nous lui souhaitons bonne chance, et vous demandons de lui réserver un bon accueil.

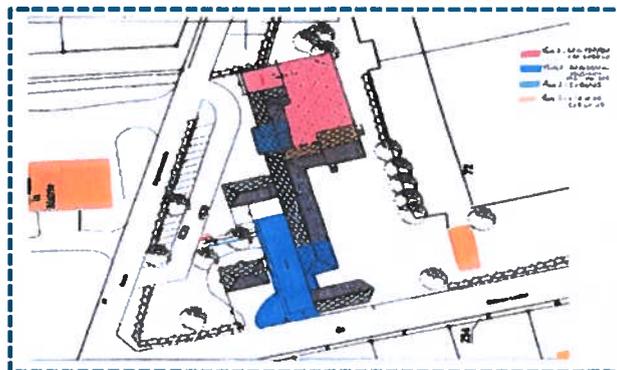
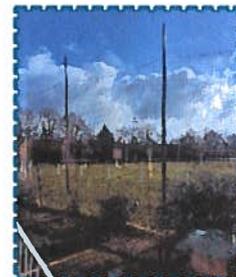


Guide pratique

Notre nouvelle édition du guide pratique est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Principaux travaux

- Installation par les agents et des jeunes adolescents d'un espace santé pour adolescents et adultes près du terrain de boules et de la salle des fêtes
- Installation d'un pare ballons sur le stade pour protéger les locaux de l'école
- Réfection du parking et de la zone de roulement autour de la Mairie et salle de fêtes par la société ARLAUD-IRRIBAREN
- Installation et mise en service du panneau lumineux permettant l'information en temps réel des actualités de la commune
- Construction d'un garage pour le logement de la commune en remplacement de l'existant supprimé par l'extension du groupe scolaire
- Lancement des travaux du groupe scolaire :
 - o Création d'une cuisine et salle de restauration conformes aux exigences sanitaires et conditions d'élaboration des repas sur place
- Réfection de la voirie pour un total de 46 000 € :
 - o Cité Paul Préau
 - o Sortie de Pigerolles
 - o Aux abords de la route de Port Laverré
 - o Liaison la Sarmandière/Benest



La commune met en place un panneau lumineux d'informations

Depuis le 18 Novembre 2020, notre commune s'est dotée d'un panneau lumineux d'informations afin de moderniser et faciliter sa communication avec les habitants et les visiteurs. Ce panneau couleur simple face au format portrait de 2m sur 1,2m, capable de diffuser des textes, des images, des vidéos et des animations 3D, a été positionné de façon centrale dans la commune, entre les commerces, la Mairie et sur l'axe des routes d'accès, tout en respectant au maximum l'esthétique des lieux et l'environnement.

Il a pour objectif d'améliorer la réactivité de transmission des informations à la population, notamment les informations légales ou urgentes provenant directement de la Préfecture ou du Département, mais aussi de diffuser des informations municipales comme les événements de la commune, les actualités, les informations pratiques, ou des données météo.

Il est complété par l'application gratuite « IntraMuros » pour smartphones et tablettes (Android, iOS) téléchargeable par toute personne. Cette application citoyenne diffuse les mêmes informations que celles du panneau, mais aussi entre autres, les points d'intérêt de la commune, l'annuaire des services municipaux et des associations, l'annuaire des commerces et artisans, les informations régulièrement mises à jour sur l'école et sa cantine, de possibles sondages, l'accès au téléchargement de documents du Conseil Municipal et un formulaire pour signaler tout problème dans la commune. Cette application est également synchronisée avec le site Internet de la commune.

La saisie des données du panneau et de l'application se fait de façon unique et centralisée par les agents de la commune à partir d'une bibliothèque de contenus simple à exploiter.



Remise en état du système électronique qui commande les cloches de l'église

L'église Notre Dame d'Aslonnes possède deux belles cloches anciennes de 1577 et 1672 ainsi qu'une troisième installée en 1949.

L'église a toute sa place au cœur de notre commune et représente beaucoup pour la population par des souvenirs de moments de la vie.

Malheureusement il y deux ans, le mécanisme électronique a été détérioré par un orage. Le silence s'est installé.

Une expertise a été réalisée par l'entreprise qui gère l'entretien et un recours a été déposé auprès de l'assurance. Les travaux prévus début 2020 ont été réalisés en septembre (la COVID-19 est passée par là). Les sonneries des différentes cloches rythment à nouveau la vie quotidienne du village, c'est un point de repère sonore pour les habitants.

Le tocsin est une alerte pour la population (incendie, invasion, catastrophe naturelle, ...).

Rappelez-vous pourquoi les cloches ont sonné le 11 novembre 2018.

Prenez le temps d'écouter les cloches de notre église Notre Dame d'Aslonnes.



État civil deuxième semestre

- 2 décès
- 2 naissances

LA VIE DE LA COMMUNE

Cérémonie du 11 novembre 2020

Compte tenu de la crise sanitaire, la commémoration s'est faite en présence des Élus seulement et de représentants de l'association des Anciens Combattants dont le nouveau président, M. Maurice GRÉMILLON.



La bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque et le conseil municipal d'Aslonnes sont très heureux de vous accueillir aussi nombreux aujourd'hui !

La bibliothèque avait choisi de vous offrir un spectacle de contes au mois de mars, dans le cadre du festival « Quand On Conte ».

Celui-ci ayant été annulé, les bénévoles de la bibliothèque et ceux du festival « Quand On Conte », appuyés par les élus d'Aslonnes, ont décidé de reporter le spectacle aux vacances de la Toussaint. C'est une première et nous sommes contents de voir que ce choix vous convient !

Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites en étant présents. Nous avons mis en place toutes les mesures sanitaires nécessaires pour garantir votre santé et sécurité.

Nous sommes ravis de recevoir François Godard, conteur inoubliable d'une présence exceptionnelle, qui vient vous présenter son spectacle « Le tiroir à comptines », qui a tenu tout le monde en haleine, des plus jeunes aux plus anciens : « Dans son tiroir, il y a... des loups, un chaperon rouge ; des lutins, des ogres et un génie... Il y a des vieilles toutes miteuses et en cherchant bien, on peut même trouver une porte mystérieuse qui ne mène à rien. » Des contes sortis d'un tiroir, revus et corrigés, qui se mélangent, créent de nouvelles fins toutes aussi horribles que drôles

Ce spectacle est organisé par la bibliothèque municipale d'Aslonnes en partenariat avec le festival « Quand On Conte », avec le soutien de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Il est à noter que le festival « Quand On Conte » est soutenu par le Conseil Départemental de la Vienne et par la Région Nouvelle Aquitaine.

Merci à :

- Als'Théa pour le prêt de son tissu noir et au Comité des fêtes pour le prêt des grilles pour faire le fond de scène.
- Merci à la compagnie L'Arbre Potager pour le prêt de ses bancs gigognes en gradin !

Nombre de spectateurs présents :

- 52 enfants dont 19 de l'ALSH,
- 34 adultes dont 5 animateurs de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) et 9 bénévoles biblio & QOC.

Festi'Vallées

Dans le cadre du programme Festi'Vallées du Clain, l'office de tourisme des Vallées du Clain a proposé une programmation d'animations sur tout l'été 2020 !

De la musique, de la danse, des balades, des contes Un rendez-vous gratuit sur chacune des 16 communes de notre Communauté de Communes.

Nous avons eu la chance de pouvoir clôturer ce beau programme le dimanche 13 septembre 2020 avec le groupe Uzdah.

Le Trio Uzdah (Nicolas, Katarina et Jean-Baptiste) trouve son origine dans les chants qui ont bercé l'enfance de la chanteuse, Katarina Vukadinovic, en Serbie.

Par leur sonorité orientale, avec le temps, ils sont associés à la culture ottomane qui domina la région pendant des siècles.

C'est avec beaucoup de plaisir que les habitants de notre commune se sont retrouvés sur le champ de foire pour écouter cette musique des balkans.

Nous espérons que l'office de tourisme des Vallées du Clain réitérera ce programme l'année prochaine !



Bourse aux vêtements automne / hiver 2020

Malgré un contexte sanitaire difficile, Véronique Rochereau et son équipe de bénévoles (Séverine Moreau, Pierrette Maume, Annick Mauduit, Michelle Bourriaud, Jeannine Bouchet, Jeannine Texier, Nadine Courtois, Patricia Sauvion et Lydie Colombel) soit 10 personnes, ont organisé leur traditionnelle bourse aux vêtements automne/hiver 2020 les 29,30 septembre et 01 octobre. Cette initiative existe depuis 1994 et est perpétuée tous les ans.

Après 2 jours de préparation, 60 personnes sont venues déposer leurs articles et environ 100 personnes se sont déplacées pour acheter, tout en respectant les règles sanitaires imposées bien évidemment. Une vente qui s'élève à 557 euros sur 2 jours. L'argent récolté est reversé intégralement aux vendeurs, seul 1 euro pour le dépôt est conservé par cette équipe dynamique.

Les dates à venir :

- La fête du tri : 1,2 et 3 février 2021
- Bourse aux vêtements printemps/été : 6,7 et 8 avril 2021.

Remerciements et félicitations à tous les acteurs : bénévoles, déposants, acheteurs qui se sont comportés dans le respect du protocole sanitaire et enfin Véronique Rochereau pour avoir pris le temps de répondre à mes questions.



Frédéric GERSAL : Les Histoires du Poitou

Le samedi 26 septembre 2020 à 20h30, notre commune a eu la chance d'accueillir dans sa salle des fêtes, Frédéric Gersal, historien-conteur et homme de télévision, pour une conférence gratuite. Accueilli par Bruno Belin, Président du Conseil Départemental (la veille de son élection au mandat de Sénateur de la Vienne), Gilbert Beaujaneau, Président de la Communauté de Communes des Vallées du Clain et Roland Bouchet, notre Maire, il est venu en voisin car il habite Iteuil. Devant une soixantaine de spectateurs de la Commune et des environs, et dans le respect des règles sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, il nous a raconté pendant 2 heures avec enthousiasme et fougue, « les Histoires du Poitou », un récit des personnages célèbres passés par le Poitou ou y ayant vécu, comme Aliénor d'Aquitaine, Clovis, Philippe le Bel, Richelieu, Jeanne d'Arc, Ravaillac, Napoléon ou la fée Mélusine. Mêlant à la grande Histoire des petites histoires et anecdotes comme il sait le faire à la radio et à la télévision, Frédéric Gersal nous a transporté à travers le temps et l'espace, prouvant que depuis longtemps déjà, le Poitou possède de merveilleux trésors et d'inoubliables épopées. Frédéric Gersal est d'ailleurs depuis 2015 le parrain du futur Historial du Poitou, qui ouvrira ses portes dans l'enceinte du Château de Monts-sur-Gesnes en 2022.

Cette enrichissante soirée s'est terminée par une séance de vente et de dédicace de ses ouvrages comme « Les Histoires du Poitou » ou « Le grand Almanach de la France ».

Spectacle gratuit

Frédéric GERSAL

raconte...

de **NOUVELLES**
Histoires du Poitou

Samedi 26 septembre - 20h30

Aslonnes - Salle des fêtes

Le pays d'histoire & d'histoire

Port de masque obligatoire
sans réserve de places disponibles

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes prépare l'année 2021

Créé en 1970 le comité des fêtes est une association ayant pour objet d'organiser des manifestations sur la commune. Il a changé de président cette année : Véronique Rochereau a laissé la place à Bernard Bourriaud. Ses manifestations habituelles sont la foire aux Pirois le deuxième week-end de mai, un pique-nique fin juin avec tous ses bénévoles, l'organisation du repas des aînés ruraux le troisième week-end d'octobre, un loto début décembre, et bientôt un rassemblement de voitures anciennes et de prestige qui aura lieu début septembre dont une partie des bénéfices sera reversée à l'association « Un Hôpital pour un enfant ». Il reprendra également en charge le méchoui qui était organisé par l'association des donneurs de sang. Bien que 2020 fut une année blanche, nous restons optimistes pour la prochaine année et restons mobilisés.

C'est dans une ambiance conviviale que nous préparons toutes ces manifestations, l'association est ouverte à tous, et pour fonctionner elle a besoin de bénévoles. Venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir. Pour plus amples informations vous pouvez nous joindre par mail : bernardmb@free.fr ou au 06 31 06 57 14

Nouveau bureau : Président : B. Bourriaud – Trésorière : M. Grémillon
Secrétaire : I. Genavre



Les éclipses d'Aslonnes

Depuis Septembre 2020, un club de Majorettes sous le nom « Les Éclipses d'Aslonnes » a rejoint la commune d'Aslonnes.

Le club est composé actuellement d'une quinzaine de filles qui sont entraînées par Anaïs, secondée par Océane et Noémie.

Les Éclipses d'Aslonnes s'entraînent le mercredi de 15H à 18H à la salle des fêtes d'Aslonnes ainsi vous pouvez venir faire découvrir notre groupe à vos enfants filles et garçons à partir de 5 ans jusqu'à ...

Pour l'instant, l'entraînement consiste à l'apprentissage du maniement du bâton et à des débuts de chorégraphie.

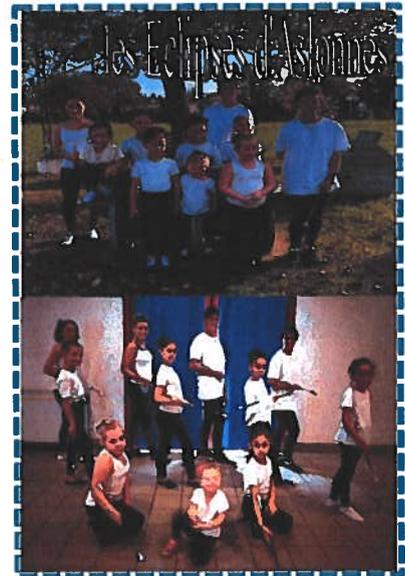
Notre but est de faire découvrir la danse avec le maniement de bâton ou du pompon et la possibilité d'animer des fêtes foraines, des brocantes, animation scolaire, d'une représentation d'un spectacle etc.

Pour tout renseignement contacter :

Stéphan au 06-13-22-36-66

Noémie au 06-18-75-16-71

Laure au 06-62-91-34-64 ou par mail : leseclipsesd.aslonnes@gmail.com



Accord'D'Vous

Depuis, 2014, notre association de danse Accord'D'Vous est présente dans la salle des fêtes d'Aslonnes les 3^{èmes} jeudis après-midi de chaque mois.

À ce jour, l'association compte environ 130 adhérents assidus à pratiquer leur sport favori : danse de salon et danse en ligne.

À la mi-temps, un goûter est servi ainsi que deux repas en cours d'année.

Hélas, depuis l'arrivée de la COVID-19, nos activités sont suspendues et bien entendu nous sommes prêts à repartir dès que possible.

En espérant la reprise de notre activité, nous vous souhaitons une bonne fin d'année, mais malheureusement en l'absence de notre ami saxophoniste Jean Baudin qui vient de décéder.

Contact : association Accord'D'Vous

Joël au 06 84 69 48 46

Claude au 05 49 51 66 41



Association des Parents d'élèves

Dans cette période troublée par la situation sanitaire, l'A.P.E. reste mobilisée pour accompagner les projets de l'école. Les 22 membres continuent de se réunir pour travailler et faire en sorte de planifier et de proposer des actions tout au long de l'année scolaire.

Nous laissons ci-dessous le calendrier des manifestations.

A l'heure actuelle les dates de cette programmation restent à prendre au conditionnel. L'évolution de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales associées décideront de la tenue ou pas des manifestations.

Nous vous tiendrons informés via les cahiers de vos enfants.

- 07 Novembre 2020 : **Vid'la chambre**
- **ANNULE en cours de re-programmation selon évolution des normes sanitaires.**
- 18 Novembre 2020 : **Vente de Madeleines Bijou**
- 04 Décembre 2020 : **Vente de sapins de Noël**
- 17 Décembre 2020 : **Spectacle de Noël (pour les enfants scolarisés)**
- 31 Janvier 2021 : **Loto (salle des fêtes d'Aslonnes)**
- Février 2021 : **Vente de madeleines Bijou**
- 19, 20 et 26, 27 Mars 2021 : **Soirée Cabarets à Aslonnes**
- Mai 2021 : **Vente de madeleines Bijou**
- 28 Mai 2021 : **Kermesse**
- 25 Juin 2021 : **Fête de l'école**



L'APE vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

Contact : apeaslonnes@yahoo.com

Facebook : APE Aslonnes

ASA

Le club de foot d'Aslonnes est heureux de vous donner rendez-vous les mardis et jeudis pour l'entraînement des séniors de 19h30 à 21h00 et les mercredis pour les enfants de 17h00 à 18h30. Nous comptons actuellement 52 licenciés.

Pour tout renseignement : Patrice ROCHEREAU
au 06 87 44 73 54

Bonne ambiance assurée



Les Enfants de la miséricorde

L'association des Enfants de la Divine Miséricorde (EDM) a été créée en 2006 pour parrainer l'orphelinat sainte Thérèse, dirigé par le Père Bernardine, au Kerala au sud de l'Inde. Cet établissement accueille 700 enfants de familles très pauvres, leur donnant un enseignement de qualité et une formation professionnelle. Ce centre ne peut subvenir à ses besoins que grâce à un réseau de donateurs en France et dans le monde.

Aussi notre association aide ce père au niveau financier.

Une congrégation de religieuses a été créée récemment pour seconder le Père Bernardine et continuer son œuvre après lui.

Depuis cinq ans l'association parraine également l'école Saint Marin située à Madagascar et dirigée par le Père Augustin (ce prêtre a passé un an au presbytère de La Villedieu pour suivre des cours de langue française à l'université de Poitiers). La scolarité demandée aux parents est très faible (3 à 5 € par mois), la pauvreté de certaines familles ne peut satisfaire cette demande ; aussi certains paroissiens se sont proposés de parrainer les enfants les plus pauvres. Aussi en 2019 l'association a pu financer la scolarisation d'une trentaine d'enfants.

L'association organise aussi des rencontres fraternelles sous forme le plus souvent de conférences-débats.

Le Président

Vincent Gazeau

Association des Enfants de la Divine Miséricorde (EDM)

8 Chemin de l'Etang 86 340 Aslonnes

Tél. : 06 09 38 03 84



Vélo club

Cette année s'achève pour tous de façon particulière.

Notre club n'a pas pu vous proposer ses manifestations habituelles à savoir la randonnée nocturne du mois de mars et les randonnées VTT et pédestres de novembre.

Malgré tout, notre équipe de 31 adhérents reste mobilisée et vous propose de les rejoindre (quand cela sera possible !) pour des sorties route le jeudi, ou des sorties VTT le dimanche.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de M. Mesmin au 06 87 04 46 46 ou par mail : veloclubaslannes@gmail.com

Prenez date !! Rendez-vous pour la randonnée des cloches, le vendredi 2 avril 2021.

Nous vous attendons nombreux.



Club de l'amitié

Comme toutes les associations de la commune, le club de l'amitié est resté privé d'activités.

Tout avait bien commencé avec une assemblée générale avec une forte participation, un programme d'activités fourni (concours, repas gastronomique, sortie en Gironde).

Catastrophe, la COVID-19 est arrivée en anéantissant tous nos espoirs d'un bon déroulement. Même le traditionnel et convivial repas de Noël n'est pas réalisable.

Nous ne pouvons qu'espérer une année 2021 plus apaisée et sécurisante pour la santé de tous.

Restons unis et solidaires pour retrouver cette sérénité au sein du club dont le nom « club de l'amitié » doit nous rassembler.

Je vous donne rendez-vous en janvier pour préparer 2021 après avoir passé de bonnes fêtes de fin d'année en famille si possible.



INFOS DIVERSES

Recensement 16 ans

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Le recensement en ligne est désormais possible dans certaines communes.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/>



Pour tout savoir de l'eau du robinet

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

« Combien vous coûte votre eau ? »

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m3 consommés. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.

« Pourquoi boire l'eau du robinet ? »

L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille.

80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

« Maîtriser votre consommation d'eau »

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller.

Retrouvez nos conseils utiles sur eauxdevienne.fr > Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Vous pouvez également vous abonner à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.



Prévention

Cher (es) Madame et Monsieur,

Je suis Mme YVETTE BERTRAND, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de protection des mineurs (BPM). Je vous contacte peu après une saisie informatique de la Cyber-infiltration (autorisée, notamment en matière de pédopornographie, pédophilie, cyber Pornographie, exhibitionniste, trafic sexuel depuis 2009) pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs Poursuites Judiciaires en vigueur :

- _ La pédopornographie
- _ La pédophilie
- _ L'exhibitionniste
- _ La Cyber pornographie
- _ Le trafic sexuel

Pour votre information, la loi de mars 2007 aggrave les peines lorsque les propositions, les agressions sexuelles ou les vols ont pu être commis en recourant à Internet et vous avez commis les infractions après avoir été ciblé sur Internet (site d'annonce), puis pendant des échanges Mails (Messagerie Instantané) avec plusieurs mineurs, les photos dénudées de vous que vous envoyez aux mineurs ont été enregistrées par notre cyber gendarme et constituent les preuves de vos infractions.

Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications pour qu'elles soient mises en examen et vérifiées afin d'évaluer les sanctions, cela dans un délai strict de 24 heures. Passé ce délai nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à **Mme Myriam Quémener**, procureur adjoint au tribunal de grande instance de Créteil et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre encontre, le transmettre à la Gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence pour votre arrestation et vous fichez comme délinquant sexuel, transmettre votre dossier à plusieurs chaînes de télévision nationale d'information pour une diffusion ou votre nationale d'information pour une diffusion ou votre famille, vos proches et tout le Monde verront ce que vous faites devant votre ordinateur.

Maintenant vous êtes prévenu.

Cordialement,

**Mme. YVETTE BERTRAND, Commissaire Divisionnaire,
Chef de la brigade de protection des mineurs (BPM)**



TRIBUNE LIBRE

Les élus de la liste « Un Avenir pour Aslonnes »

Nous voulons tout d'abord exprimer notre effroi devant les attentats meurtriers commis par des barbares, qui veulent mettre en danger nos valeurs, nos libertés et qui laissent des familles dans le désarroi sur tout le territoire.

L'année 2020 est aussi marquée par une pandémie liée à la Covid-19 qui a des conséquences sanitaires et économiques sans précédent. Nous n'oublions pas non plus ceux qui ont été victimes de catastrophes naturelles qui sont malheureusement de plus en plus nombreuses.

Depuis le 26 mai 2020, le conseil municipal est en place avec trois élus de la liste « Un avenir pour Aslonnes ». Les réunions de conseil municipal et les commissions se déroulent dans un climat serein, emprunt de respect mutuel.

Nous sommes présents lors de chaque débat, lors de chaque commission, lors de chaque conseil municipal, pour montrer notre détermination et pour essayer de faire entendre la voix de chacun, mais nous ne sommes que trois élus, et notre marge de manœuvre est très limitée. De plus, beaucoup de décisions sont prises en amont sans tenir compte des propositions faites par les élus.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques. Sachez que vous pouvez consulter sur le site de la commune le compte-rendu des délibérations et des décisions du conseil.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos interrogations ou pour nous proposer vos suggestions par mail à l'adresse suivante : unavenirpouraslonnes@gmail.com

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, sans oublier ceux qui sont dans la peine ou malades et qui ne pourrons pas partager ces instants de bonheur et de partage en famille.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Les élus de « Un avenir pour Aslonnes » :

M. Philippe GRÉGOIRE, M. Jérôme BELLIN, M. Quentin ROY.

Dates des conseils municipaux du premier semestre 2021

Salle du conseil à 20h

Lundi 11 janvier

Lundi 22 février

Lundis 8 et 29 mars

Lundi 19 avril

Lundi 17 mai

Lundi 14 juin

MANIFESTATIONS PREMIER SEMESTRE

- Dimanche 31 janvier : loto – APE – salle des fêtes
- Jeudi 21 janvier : après-midi dansant – Accord’D’Vous – salle des fêtes
- Lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 février : bourse aux livres – salle des associations
- Jeudi 18 février : après-midi dansant – Accord’D’Vous – salle des fêtes
- Jeudi 18 mars : après-midi dansant – Accord’D’Vous – salle des fêtes
- Jeudi 25 mars : repas printemps – Club de l’Amitié – salle des fêtes
- Samedi 19, dimanche 20, samedi 26 et dimanche 27 mars : soirée cabaret – AsIsThe’A – Salle des fêtes
- Vendredi 2 avril : randonnée nocturne – Vélo Club – Salle des fêtes
- Mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 avril : bourse aux vêtements de printemps/été – salle des fêtes
- Dimanche 11 avril : concours de belote – Club de l’Amitié – Salle des fêtes
- Jeudi 15 avril : après-midi dansant – Accord’D’Vous – salle des fêtes
- Dimanche 18 avril : loto – LM Evasion – Salle des fêtes
- Samedi 24 avril : spectacle majorettes – Les Eclipses d’Aslonnes – Salle des fêtes
- Samedi 8 et dimanche 9 mai : foire aux Pirons – Comité des fêtes
- Jeudi 20 mai : après-midi dansant – Accord’D’Vous – salle des fêtes
- Dimanche 6 juin : vide grenier – Comité des fêtes – salle des fêtes
- Jeudi 10 juin : après-midi dansant – Accord’D’Vous – salle des fêtes
- Dimanche 13 juin : concours de belote – Club de l’Amitié
- Vendredi 25 juin : fête de l’école – salle des fêtes – feu artifice

Programmation sous conditions des mesures sanitaires

Bulletin imprimé par nos soins

Bulletin réalisé par :

Commission communication et informations

Un grand merci à toutes les personnes ayant contribué à l’élaboration de ce bulletin.